

Prix de thèse

Chaire Jean Monnet « Principes du Procès en Europe »

La Chaire Jean Monnet « Principes du Procès en Europe », en partenariat avec le Centre Michel de l'Hospital (EA 4232), entend récompenser un jeune docteur ayant effectué des recherches sur une question procédurale avec une dimension européenne, comparative et/ou internationale. D'une valeur de 3 000 euros, ce prix a vocation à soutenir le travail d'un jeune chercheur en finançant la publication de sa thèse, et plus largement, en diffusant son savoir en matière de procédure européenne, comparative ou internationale, auprès du public.

Sont autorisés à concourir tous les docteurs en Droit et Science politique ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Les candidats doivent envoyer leur dossier avant **le 31 mars 2021 minuit** à l'adresse mail suivante : chaire.ppe@gmail.com.

Le dossier se compose de :

- La thèse
- Le rapport de soutenance
- Un CV
- Un résumé de la thèse en 5 pages.

Les dossiers seront examinés par un jury d'experts qui éliront la thèse lauréate. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des candidats par email durant la première quinzaine du mois de juillet.

Le lauréat sera invité à présenter son travail lors d'une conférence qui se tiendra, à l'automne 2021, à l'École de droit de l'Université Clermont-Auvergne. Cette conférence sera suivie par une cérémonie de remise de prix.



With the support of the
Erasmus+ Programme
of the European Union

